



La CGPME 91 écrit aux députés UMP de l'Essonne

La semaine dernière, Olivier Boudon, le président de la CGPME Essonne a pris la plume pour écrire à l'ensemble des députés UMP du département afin de les inviter à soutenir la proposition de loi de la députée UMP Chantal Brunel. Une proposition destinée à "favoriser l'accès au crédit des entreprises"

La proposition de loi déposée par Chantal Brunel, député UMP de Seine-et-Marne destinée "à favoriser l'accès au crédit des PME" a le soutien de la CGPME.

Sur les consignes du président de la confédération, Jean-François Roubaud, les présidents des CGPME départementales ont été invités à s'adresser à leurs députés UMP pour les encourager à soutenir leur collègue, "les CGPME départementales se font le relais de cette initiative auprès des autres députés UMP, afin qu'ils soutiennent cette proposition dont les dispositions pourraient répondre aux besoins des PME, en matière de financement, et conforter leurs démarches auprès des établissements bancaires."

Olivier Boudon, président de la CGPME Essonne a donc pris la plume pour adresser la proposition de loi de Chantal Brunel, à Geneviève Colot, Françoise Briand, Pierre Lasbordes, Guy Malherbe, Franck Marlin, et Georges Tron et surtout leur expliquer que "dans le contexte financier et économique actuel, et devant le durcissement des conditions générales des banques, des délais d'acceptation des crédits allongés... les petites et moyennes entreprises sont grandement fragilisées et rencontrent des difficultés dans leurs relations avec les établissements bancaires et dans l'obtention de crédits."

Si le plan d'action mis en place par le gouvernement "répond en partie à l'urgence de la situation (...)" explique encore Olivier Boudon, "les PME constatent un durcissement des conditions générales des banques, des délais d'acceptation des crédits allongés, la remise en cause des facilités obtenues, l'augmentation des garanties demandées, etc. Nos entreprises se retrouvent donc dans une situation préoccupante tant pour assurer la gestion de leur quotidien que pour investir et développer leurs projets."

La proposition de loi déposée par Chantal Brunel et "tendant à favoriser l'accès au crédit des PME" permettrait selon la CGPME "de palier ces difficultés (...) les dispositions formulées par ce texte sont en mesure de répondre aux besoins des PME en matière de financement et conforter leurs démarches auprès des établissements bancaires. Ce texte permettrait notamment de rééquilibrer la relation entre les banques et les PME en apportant davantage de transparence."

Pour toutes ces raisons, la CGPME a souhaité appeler l'attention des parlementaires essonniers afin qu'ils puissent "s'y associer en la cosignant. En apportant votre soutien à ce texte important, vous marquerez votre intérêt pour les attentes des PME de votre département et votre volonté d'apporter des réponses concrètes à leurs préoccupations."